

2008/8736 - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LES PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DE JOUR ET DE NUIT DES PISCINES MUNICIPALES D'ETE (DIRECTION ACHATS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Dans le cadre de la surveillance générale des piscines municipales d'été, la Direction des Sports fait appel aux services de sociétés de gardiennage depuis plusieurs années.

Les marchés signés en 2005 arrivent à échéance. Devant l'obligation d'assurer l'aide au personnel pendant les heures d'ouverture, et la surveillance des bâtiments pendant la nuit, il s'avère nécessaire de poursuivre cette prestation pour la saison 2008 et les suivantes.

Par conséquent, il est nécessaire d'organiser une consultation par voie d'appel d'offres.

Le marché se décomposera en deux lots :

- Lot n° 1 : Gardiennage de jour et de nuit du Centre Nautique sur le Rhône, de la piscine de Gerland et de la piscine de Vaise.
- Lot n° 2 : Gardiennage de jour et de nuit des piscines de la Duchère et de Mermoz.

Les marchés à bons de commandes conclus à l'issue de cette procédure seront d'une durée d'un an, reconductibles expressément deux fois un an. Ils seront d'un montant global annuel minimum de 180 K€ HT et maximum de 540 K€ HT.

Les prestations seront traitées par la procédure d'appels d'offres prévue à l'article 33 du Code des Marchés Publics ou, à défaut par la procédure de marché négocié en application de l'article 35 – I – 1° du Code des Marchés Publics. »

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu les avis émis par les Conseils des 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1. Le lancement d'un appel d'offres relatif au marché de prestations de gardiennage de jour et de nuit des piscines municipales d'été est approuvé.

2. Les dépenses résultant de ce projet seront financées sur les crédits inscrits aux budgets des années 2008, 2009, 2010, 2011 et seront imputées sur le programme SPF51, l'opération SPF511E, l'article 6282, la fonction 413.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE